



SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N°04/PR/SGG/SP

COMMUNIQUE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement porte à la connaissance des producteurs de soja, des opérateurs économiques et de l'ensemble de la population, les mesures suivantes, au titre de la campagne de commercialisation du soja grain 2023-2024 :

- le commerce du soja grain est libre sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, les opérations d'achat, de vente, de transport, les prix, les dates de démarrage et de fin des opérations, sont librement fixés par les acteurs.

- l'exportation du soja est libre, sans agrément et se fait exclusivement par le port de Cotonou.

- la contribution à la recherche et à la promotion agricole (CRA) perçue au cordon douanier, à la charge exclusive des exportateurs, est désormais fixée à 30 FCFA par kilogramme de soja grain au lieu de 140 FCFA au titre de la campagne écoulée.

Le Gouvernement souhaite aux acteurs de la filière, une bonne campagne 2023-2024 de commercialisation du soja grain.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 2023

Le Secrétaire Général du Gouvernement



Edouard OUIN-OURO